REGLEMENT
CHAMPIONNATS DE LIGUE TIR EN SALLE

La date et le lieu du championnat de ligue en salle sont fixés par le bureau de la Ligue.

1. ORGANISATION :

Cette compétition est réservée exclusivement aux archers licenciés dans la Ligue Midi Pyrénées. Le concours n'est pas ouvert aux archers extérieurs.
Le concours s'organise sur une journée, le dimanche de préférence.

Dimanche matin : tir de qualification,
Dimanche après midi : duels de classement toutes catégories.

Un délégué technique et/ou un représentant de la Ligue, sera nommé de droit président du jury d'appel. L'arbitre responsable de la compétition est nommé par le PCRA de la Ligue.

2. CATEGORIES OFFICIELLES :

Lors du championnat de ligue, les archers sont classés dans leur catégorie d'âge et de sexe reconnues par la FFTA.

Arcs Classiques
- ✓ Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans et Super Vétérans dans leur catégorie d'âge et de sexe,
- ✓ Seniors Hommes,
- ✓ Seniors Dames,

Arcs à Poulies
- ✓ Minimes,
- ✓ Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans : les archers sont classés dans leur catégorie d'âge et de sexe,

Arcs Nus
- ✓ Benjamins, Minimes et Cadets : ils sont regroupés dans la catégorie Jeunes,
- ✓ Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans : ils sont regroupés dans la catégorie « scratch arcs nus ».

3. MODE DE SELECTION :

La participation au championnat de ligue salle est soumise à sélection. Le classement est établi par la Ligue par rapport aux résultats déclarés à la FFTA à chaque compétition en salle de la saison pour l'ensemble des catégories. Ce classement est établi sur la moyenne des 2 meilleurs scores pour toutes les catégories.

Les scores pris en compte sont ceux réalisés sur toutes compétitions qualificatives au championnat de France inscrites au calendrier de la FFTA et la date limite de **prise en compte est fixée quinze jours avant le championnat de Ligue** (les derniers week end qualificatifs seront précisés sur les bulletins d'inscriptions en fonction des dates de chaque championnat de ligue).

Pour pouvoir prétendre à une sélection, **l'archer devra impérativement avoir réalisé un minimum de 2 scores** dans les conditions prévues ci-dessus à l'exception des archers des groupes « espoirs » (ex CDED) et les archers inscrits sur liste de haut niveau.
Il n'est pas nécessaire que les archers des groupes « espoirs » et les archers inscrits sur liste de haut niveau participent à une compétition avant le championnat de ligue salle pour y participer. La participation des archers des groupes « espoirs » sera soumise à l'avis de leur entraîneur du groupe « espoir » et du CTSR Nicolas Jonette.

4. QUOTAS DE QUALIFIES :

Les catégories ayant au moins 2 archers ayant réalisés 2 scores seront représentées au championnat de Ligue.

Le tableau des quotas par catégories sera révisé chaque année.

Arcs classiques																
Catégories	B		M		C		J		S		V		SV		Totaux	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Nombre de sélectionnés	4	8	8	16	8	22	8	16	15	32	3	12	3	8	49	114
Phase finale	½	¼	¼	1/8	½	1/8	¼	1/8	1/8	1/16	F	¼	F	¼		

Arcs à poulies												
Catégories	M		J		S		V		SV		Totaux	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Nombre de sélectionnés	3	3	3	3	3	16	3	8	3	3	15	33
Phase finale	F	F	F	½	F	1/8	F	¼	F	F		

Arcs nus						
Catégories	Jeunes		Scratch		Totaux	
	F	H	F	H	F	H
Nombre de sélectionnés	3	3	3	8	6	11
Phase finale	F	F	F	¼		

Si des catégories ne sont pas représentées ou des scores trop faibles dans le classement, leur quota seront reportés sur les autres catégories.

5. BLASONS UTILISES :

L'organisateur du championnat de ligue en salle a l'obligation d'utiliser :

- ✓ des trispots verticaux pour les arcs classiques tirant sur des blasons de 40 cm, pour les tirs de qualification et les duels,
- ✓ des blasons de 40 cm pour les qualifications et les duels dans les catégories scratch arcs nus,
- ✓ des blasons de 60 cm pour les qualifications et les duels dans les catégories jeunes arcs nus,
- ✓ des trispots de 60cm pour les qualifications et les duels dans les catégories benjamins/minimes arcs classiques,
- ✓ des trispots de 40cm pour les tirs de qualification et les duels dans la catégorie junior arcs à poulies.

6. PHASES FINALES :

Toutes les catégories tirent les phases finales.

Epreuve éliminatoire :
Les archers qualifiés pour les phases finales, positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification, tirent une série de matches. Chaque match se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches, à la distance de 18m.

Epreuve finale :
L'épreuve finale dans laquelle les 8 meilleurs athlètes, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des matches individuels. Chaque match se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches à la distance de 18m et ceci jusqu'à la finale pour l'Or.

Déroulement d'un match :

- Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (*1 volée de 3 flèches = 1 set)*
- Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
- Le vainqueur du match est déterminé par le nombre de sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 6 points
- S'il y a égalité après 5 sets, le vainqueur du match est déterminé par un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre.
  Barrage en tir simultané : 40 secondes par flèche

7. DIFFUSION DE LA LISTE DES ARCHERS ET QUALIFIES :

Le classement est consultable sur le site de la Ligue Midi Pyrénées : http://www.ligue-mp-tiralarc.fr dans la rubrique : « Compétitions/Championnat de Ligue ».
Le classement est mis à jour toutes les semaines suite à l'actualisation des résultats au niveau du site de la FFTA.

8. PROCEDURE D'INSCRIPTION :

La procédure d'inscription est similaire à celle des championnats de France de la FFTA. Tout archer qui souhaite participer au championnat de ligue salle devra renvoyer un coupon de préinscription accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre du club organisateur et ce **au plus tard un mois avant la date du championnat de ligue**. Un modèle de coupon sera diffusé à tous les clubs par mail et sera disponible sur le site de la Ligue.

Pour participer au championnat de ligue salle, il faudra respecter les conditions des articles 3 et 4 ET être pré inscrit. Si des archers ne sont pas pré inscrits mais qu'ils rentrent dans les quotas, ils seront considérés comme non participant et laisseront leur place aux archers suivants dans le classement.

En cas de préinscription mais de non qualification, le règlement sera restitué.

9. TENUE DES ARCHERS :

La tenue blanche ou de club est OBLIGATOIRE pour participer au championnat de ligue en salle (article C.12.1 paragraphe 2 & 3 du manuel de l'arbitre).